

Webinaire d'approfondissement

« Nouveautés en matière de droit du travail à partir de 2021 : Congé paternité et prise en charge des proches - Ce qu'il faut savoir pour une mise en œuvre correcte »

(pour les entreprises membres de Swissmem, sans affiliation à l'ASM)

Mardi 16 mars 2021



Dans une brève introduction, nous rappellerons les nouvelles dispositions du Code des obligations concernant le congé paternité et la prise en charge des proches (absence de courte durée, care). Nous vous donnerons des conseils pratiques sur la manière d'appliquer les nouvelles dispositions.

Et ce s'agissant des congés pour la prise en charge des proches (care), Et de la distinction à faire entre l'art. 329h CO et l'art. 324a CO, des indemnités APG et de ce que vous devez savoir pour une application correcte de ces dispositions.

Intervenante/ Formatrice

- Kareen Vaisbrot
Cheffe de la division Politique patronale/ membre de la direction
- Béatrice Martin-Flatin
Cheffe de secteur Politique patronale

Date/Heure du webinaire

Mardi 16 mars 2021, 13.30 – 14.30 heures

Méthode

Webinaire - en ligne (Zoom)

Prix

CHF 90.00, TVA en sus

Informations

Contenu du webinaire

Aperçu des dispositions du Code des obligations ;
Obligation de verser le salaire ; Autres
modifications suite au nouveau congé paternité ;
Prise en charge des proches conformément à
l'article 329h CO - que cela signifie-t-il en
pratique ? Distinction par rapport
à l'art. 324a CO ; Indemnités journalières APG, etc.

Informations

Laurence Schüpbach, T +41 44 384 42 13,
l.schuepbach@swissmem.ch

Renseignement/ Inscription

[Détails et inscription](#)

Le lien pour participer vous sera adressé par mail après
votre inscription.

Public

CEO, CFO, responsable des ressources humaines,
assistant/e RH

Uniquement pour les entreprises membres de
Swissmem (sans affiliation à l'ASM).

→ Veuillez noter que ce webinaire est également
proposé aux entreprises **affiliées à l'ASM**
(entreprises ASM = entreprises appliquant la
CCT MEM) :

Mardi 16 mars 2021, 15.30 – 16.30 heures ([Lien](#))

Conditions de participation

Uniquement pour les entreprises membres de
Swissmem (sans affiliation à l'ASM).

Nombre minimum 10 pers. de participants

Organisateur

Swissmem
Pfungstweidstrasse 102, Case postale
8037 Zurich
Téléphone +41 44 384 41 11, www.swissmem.ch